

Décision

Générale

colonial

Décision n° 81-221-1915 nommant M. DELIAIT, Administrateur-adjoint de 1ère classe des Colonies, Juge-Président du Tribunal indigène.

n° 81-221-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1915

Numéro JO
n° 221 du 31/03/1915

Date du numéro
31 mars 1915

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1881

Vu le décret du 4 Février 1900, portant organisation de la Justice à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté, du 30 Septembre 1912, portant fixation du régime des allocations accessoires à la solde du personnel en service à la Côte Française des Somalis

Vu la décision en date de ce jour investissant M. SÉRE, Administrateur-Adjoint de 1ère classe des Colonies Juge au Tribunal indigène du 1er degré des fonctions de Chef du Secrétariat du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. BELLOT, Administrateur-Adjoint de 1ère classe des Colonies, Chef du district Issa, est nommé Juge Président du Tribunal Indigène du 1er degré en remplacement de M. SÉRE appelé à d'autres fonctions. Avant d'entrer en fonctions, M. BELLOT prêtera le serment prescrit par la loi. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité pour frais de bureau allouée au Président du Tribunal Indigène par l'arrêté précité du 30 Septembre 1912.

Art. 2

La présente décision, qui aura son effet à compter du 1er Avril 1915, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. SIMONI.